MAIRIE DE
St Laurent
des Arbres

ARRÊTÉ DU MAIRE N°119/2026-8.3(V)

MARCHÉ HEBDOMADAIRE LES DIMANCHES
DU DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026 DIMANCHE 26 DECEMBRE 2027
ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITE DE ST LAURENT DES ARBRES

Nous, Maire de la Commune de SAINT LAURENT DES ARBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2212-22213-1 et 22213-2 et suivants,

Vu l'organisation du Marché hebdomadaire les dimanches par la municipalité de Saint Laurent Des Arbres du **dimanche 13 septembre 2026 au dimanche 26 décembre 2027.**

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des participants, d'interdire et de modifier la circulation sur les voies utilisées pour l'installation du matériel et le déroulement de ces manifestations ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :
La circulation et le stationnement seront interdit tous les dimanches du **dimanche 13 septembre 2026 au dimanche 26 décembre 2027 de 7h00 jusqu'à 13h00 :**

- **Sur les deux parkings Place Vigan Braquet, devant le Centre Socio Culturel « Pierre Garcia ».**
-

ARTICLE 2 :
Le stationnement pour le marché hebdomadaire les dimanches sera au parking des Services Techniques (derrière le Groupe Scolaire Charles ODOYER).

ARTICLE 3: Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre du Marché hebdomadaire les dimanches seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la Route).

ARTICLE 5 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté le matériel de sécurité et les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le service technique de Saint Laurent des Arbres et la police municipale.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivis conformément aux lois.

ARTICLE 7 : La brigade de gendarmerie de ROQUEMAURE et la Police Municipale de SAINT LAURENT DES ARBRES sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint Laurent des Arbres, le 11 septembre 2026.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL